République Française Département Sarthe Ville de Bonnétable



Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 11 janvier 2021

Nombre		
de Membres en exercice	27	
de Présents	23	date de la convocation : le 5 janvier 2021
de Votants	27	

L'an deux mil vingt et un, le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents: Mme AUMONT Cindy, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, Mme QUAGGIO Marion, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration: M. AVENARD Jean-François à Mme LECAS Amélie, Mme BELLANGER Geneviève à Mme BALTAZART Noémie, M. LECESVE Loïc à Mme GUILLARD Lisiane et Mme MAKRELOUFI Aline à M. BARRÉ Frédéric

Secrétaire de Séance : Mme QUAGGIO Marion

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 7 décembre 2020
- Finances
 - o Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement en 2021
 - Subvention au CCAS
 - O Versement d'une subvention concernant l'appel à projet « parcours éducatif artistique et culturel »
 - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les sociétés MMA IARD et MMA IARD Assurances mutuelles
 - Aide aux commerçants
- Fonctionnement : Nomination d'un référent sécurité routière
- Urbanisme : avenant à la convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes Maine Saosnois
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

DELIBERATION N°2021-1 AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2021

Après avoir délibéré et conformément à l'article L 1621-1 du CGCT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement en 2020, sur les budgets de la commune et du service assainissement, crédits qui seront repris dans lesdits budgets en 2021.

BUDGET DE LA COMMUNE

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2020	OUVERTURE DE CREDITS 2021 (dans la limite d'1/4 des crédits 2020)
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles		
Article 2031 - Frais d'études	51 000,00	0,00
Article 2051 - Concessions et droits similaires, licences, marques, procédés	13 300,00	3 325,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
Article 2111 - Terrains nus	22 000,00	0,00
Article 2116 - Cimetières	6 300,00	0,00
Article 2128 – Autres aménagements	2 000,00	0,00
Article 21312 - Bâtiments scolaires	13 000,00	0,00
Article 21316 - Equipements de cimetières	1 600,00	0,00
Article 2132 - Immeubles de rapport	3 000,00	0,00
Article 2135 - Installations générales, agencements et aménagements des constructions	35 000,00	0,00
Article 2151 - Réseaux de voirie	51 000,00	0,00
Article 2152 – Installations de voirie	8 000,00	2 000,00
Article 21534 - Réseaux d'électrification		0,00
Article 21538 - Autres réseaux		0,00
Article 21568 – Autre matériel défense civile		200,00
Article 21571 - Matériel roulant - voirie		0,00
Article 21578 – Autre matériel voirie	6 000,00	0,00
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques		5 000,00
Article 2182 - Matériel de transport	12 000,00	0,00
Article 2183 – Matériel bureau, informatique	44 090,00	2 000,00
Article 2184 – Mobilier	20 000,00	0,00
Article 2188 – Autres immobilisations	114 510,00	10 000,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
Article 2313 – Constructions	30 000,00	0,00
Article 2315 – Installations techniques	458 688,00	0,00
Opération 120 – 2315 – Aménagements de parking	150,00	0,00
Opération 130 – 2315 – Aménagement de la place d'Armes	468,00	0,00
Opération 132 - 2315 - Travaux rénovation bâtiment école Brombacher	477 261,00	0,00
Opération 133 - 2315 - Aménagement du jardin public	1 000,00	250,00

BUDGET ASSAINISSEMENT

DODOLI IISSIII IISSIIII		
CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2020	OUVERTURE DE CREDITS 2021 (dans la limite d'1/4 des crédits
		2020)
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
Article 2158 – Autres matériel technique	424 674,00	0,00
Articles 2315 - Installations, matériels et outillages techniques	20 000,00	5 000,00

DELIBERATION N°2021-2 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 100 000 € au profit du CCAS de Bonnétable, une subvention complémentaire pourra intervenir en cours d'année.

DELIBERATION N°2021-3 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'APPEL A PROJET « PARCOURS EDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL »

Dans le cadre de l'appel à projet « Parcours éducatif, artistique et culturel », l'école Catherine Paysan a déposé un dossier auprès du Rectorat.

Ce projet a été étudié par la Délégation Académique à l'Action Culturelle et a obtenu un avis favorable. Le Rectorat a octroyé à la commune la subvention exceptionnelle de 2 750 € pour ce projet.

Ce dernier étant financé par la coopérative scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de reverser l'intégralité de cette subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.

Cette subvention ne peut pas être versée directement à la coopérative scolaire mais uniquement à la collectivité qui a compétence en matière de fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à verser une subvention exceptionnelle de 2 750 € à l'OCCE de Bonnétable.

DELIBERATION N°2021-4 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIETES MMA IARD ET MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-21-7°, VU le Code civil, et notamment son article 2044,

Le 10 mars 2017, **la commune de BONNETABLE** a fait l'acquisition de la maison d'habitation de Madame LECOMTE, située au n°5 de la rue de Twistringen à BONNETABLE, pour un montant de 43 000 €.

Cette acquisition était motivée par un projet d'agrandissement du parking de la salle communale « Mélusine », l'immeuble acquis étant donc appelé à être détruit à moyen terme.

A l'acte notarié d'acquisition était joint le « Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante » établi 22 novembre 2016 par le cabinet B2E EXIM SARTHE, ledit rapport concluant à l'absence d'amiante dans le bâtiment.

Toutefois, à l'inverse, le rapport réalisé par le cabinet AUDITAT le 26 février 2019 dans le cadre d'un repérage d'amiante avant démolition dudit bâtiment a conclu à la présence massive d'amiante en différents endroits de l'immeuble.

Ce constat fut ensuite confirmé par un rapport d'expertise d'assurance en date du 14 janvier 2020 (réalisé par M. Xavier CORAT), lequel a estimé que l'erreur de diagnostic commise par le cabinet B2E EXIM SARTHE était de nature à engager sa responsabilité financière à l'endroit de la commune de BONNETABLE.

Sur demande de l'expert d'assurance, la SARL MCM Désamiantage a transmis un devis à la commune portant sur les travaux de désamiantage avant démolition, pour un coût total de 40.549,46 € TTC. Or, si la commune avait eu connaissance de ces coûts de désamiantage en amont, elle aurait probablement renoncé à l'acquisition de la maison de Madame LECOMTE, ou aurait négocié une baisse sensible du prix de cession.

Afin d'éviter de réserver une suite judiciaire à ce différent, l'avocat de la commune et les Mutuelles du Mans Assurances, assureur de responsabilité civile professionnelle du cabinet B2E EXIM SARTHE, ont échangé pendant plusieurs semaines dans l'objectif d'élaborer un protocole d'accord transactionnel.

Aux termes de ce protocole, les sociétés MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES acceptent de verser la somme de 25.000 € à la commune afin de l'indemniser d'une partie de ses préjudices, et les parties s'engagent à renoncer à toute action judiciaire ultérieure qui soit liée à l'erreur de diagnostic commise par la société B2E EXIM SARTHE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE la conclusion du protocole d'accord transactionnel avec les sociétés MMA qui lui a été présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

DELIBERATION N°2021-5 AIDE AUX COMMERCANTS

Suite à la délibération 2020-134 du 7 décembre 2020, 2 dossiers ont été déposés à la Chambre de commerces pour que soient étudiés les critères d'attribution de cette aide exceptionnelle.

Après étude attentive, un seul dossier correspond aux critères et le commerce concerné a été jugé en risque de cessation élevée due à une trésorerie faible et une dette élevée.

Au vu de ces éléments, la Chambre de Commerce propose à la Collectivité de verser la somme de $1\,600\,\epsilon$ au commerce X afin de payer la taxe foncière et le loyer de novembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 1 600 ϵ au commerce X afin de pérenniser cette activité commerciale en difficulté financière suite aux fermetures administratives liées au covid-19.

Il est précisé qu'en contrepartie de cette aide, le gérant s'engage moralement à faire tout le nécessaire pour maintenir son activité commerciale.

2) Fonctionnement

DELIBERATION N°2021-6 NOMINATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Par courrier en date du 22 décembre 2020, M. le Préfet de la Sarthe sollicite la Commune pour nommer un référent sécurité routière.

Ce dernier aura pour mission de :

- Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la Collectivité.

M. le Maire propose de nommer M. Jonathan Froger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. Jonathan FROGER référent sécurité routière afin de représenter la Commune de Bonnétable.

3) Urbanisme

M. le Maire laisse la parole à M. Alain Blot, Adjoint qui présente l'avenant à la convention ci-dessous.

DELIBERATION N°2021-7 AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

Vu les articles L. 5111-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L422-1 et L422-8 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article R423-15 du Code de l'Urbanisme,



Vu la délibération n°2020-109 en date du 12 octobre 2020 autorisant M. le Maire à signer la convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes Maine Saosnois,

Considérant que pour permettre une bonne administration du service commun dans l'instruction du droit des sols et notamment le respect des délais, il est proposé de modifier la répartition des missions entre le service ADS et la commune concernant les courriers transmis en cours d'instruction au pétitionnaire de demande d'autorisation d'urbanisme,

Vu le projet d'avenant présenté (modification des articles 3 et 4 de la convention), le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention qui sera annexé à la présente délibération.

4) Questions diverses

TABLE DES DECISIONS 2020

Date de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
02/12/2020	Achat de fournitures pour installation PMR terrain de pétanque	Thoreau	225,87 €
07/12/2020	Entretien et réparation du véhicule Volkswagen AP-484-CC	Carrosserie de Bonnétable	1 958,72 €
07/12/2020	Achat de panneaux signalétiques ADAP pour la mairie et le stade Franck Maufay	Graphic Ouest	29,23 €
07/12/2020	Achat de panneaux pour la place du marché et le drive des commerçants	Graphic ouest	52,40 €
08/12/2020	Achat de matériel pour le labyrinthe végétal	Districo	366,50 €
08/12/2020	Achat de clôture pour enclos mouton	Districo	644,85 €
09/12/2020	Fourniture et pose d'un abri	Les Moutons Urbains	1 250,00 €
10/12/2020	Achat de peinture pour la cantine de l'école élémentaire	Breteault	471,26 €
11/12/2020	Maintenance et dépannage des installations de chauffage	Maine combustion	4 238,00 €
15/12/2020	Impression carte de vœux	Imprimerie Cres	128,00 €
15/12/2020	Remplacement des batteries blocs incendie salle Mélusine	Eurofeu services	581,53 €
16/12/2020	Remplacement des téélphones de la Mairie	Sigire	2 265,00 €
17/12/2020	Remplacement de l'alternateur du Trafic 1566XF72	Garage Rousseau	403,58 €
17/12/2020	Remplacement de la distribution du Trafic 1566XF72	Garage Rousseau	438,03 €
24/12/2020	Remplacement de la régulation de la chaudière de l'école élémentaire	Maine combustion	643,00 €
24/12/2020	Remplacement de la platine électronique de la chaudière de l'école maternelle	Maine combustion	585,00 €
30/12/2020	Achat de serrures pour les distributeurs de sacs pour dejections canines	APRICO	33,00 €

M. le Maire donne ensuite plusieurs informations :

- les prochains conseils auront lieu les lundi 8/02, lundi 8/03 et lundi 12/04 à 20h, probablement à la Salle Mélusine
- la commission vie locale aura lieu le jeudi 13/01 à 20h

- la commission finances le jeudi 21/01 à 18h

Mme Guillard indique la présence de déjections canines rue Foch et devant l'Eglise. Un distributeur de sachet sera installé prochainement au carrefour de la Croix rouge.

M. Lemonnier indique que le bulletin municipal est en cours d'impression et qu'il sera livré cette semaine en Mairie. La distribution aura lieu dans la foulée.

Mme Cabaret souhaiterait savoir si un miroir pouvait être installé à l'intersection entre la D59 (rue de Rosay) et la D59 bis (Gué d'Aulaines). En effet, la visibilité est moindre, surtout en véhicule de type utilitaire.

Ces deux routes étant des départementales, il est du ressort du Département d'installer ce type d'équipement. Hors depuis plusieurs années, l'installation de miroir n'est plus réalisée. M. Alain Godet, Adjoint, reprendra contact avec les services départementaux compétents à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

Vu pour être affiché le 14/01/21

A adopter au conseil municipal du 8/02/2021

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 11/01/2021

Le maire, Frédéric BARRÉ

La secrétaire de séance, Madame Marion QUAGGIO

Les élus municipaux présents à la séance du 12/01/2021 :

Cindy AUMONT	Noémie BALTAZART	Marcel BEZANNIER	
Alain BLOT	Christophe BUNAS	Carole CABARET	
Catherine CHARTRAIN	Nathalie COURTAN	Patrick CRAYON	
Aurélia DUPONT	Sabrina FOULARD	Jonathan FROGER	
Alain GODET	Lisiane GUILLARD	Amélie LECAS	
Thierry LEMONNIER	Laurent PATAULT	Jean-Louis TORTEVOIS	
Bernard TOURNET	Jacqueline VENARA	Jean Pierre VOGEL	